

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session régulière du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 9^e jour du mois de février 2016 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) messieurs Louis Laurier, Gabriel Dagenais, Jean-François Perrier, mesdames Julie Thibodeau, Émile Martel et Danielle Hébert.

Formant tous quorum sous la présidence de madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

Ouverture de la session.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la session ordinaire du 12 janvier 2016.
- 3) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Pacte rural municipal.
- 5) Projet de stabilisation du talus de la rue du Fer-à-Cheval/demande de C.A.

AFFAIRES NOUVELLES :

- 6) Correspondance.
 - Rapport Sûreté du Québec janvier 2015.
 - Ristourne MMQ pour 2015, 3 216\$.
- 7) Appel d'offres sur invitation pour l'achat de chlorure de calcium.
- 8) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 29 janvier 2016.
- 9) Demande de « La Grande Traversée cycliste » passage dans notre municipalité le 24 mai 2016.
- 10) Résolution d'appui aux journées de la persévérance scolaire.
- 11) Abolition de la politique 07-2013, relative à l'entretien du plancher de la salle.
- 12) Site web.
- 13) Varia : a) Camp de jour 2016.
 - b) Éclairage du parc Ghislaine-et-Frédéric-Back.
- 14) Période de questions.
- 15) Levée de la session.

RÉSOLUTION 26-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gabriel Dagenais et résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, ajout des sujets a) et b) inscrits au point varia.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 27-16
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 12
JANVIER 2016

Il est proposé par madame la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 12 janvier 2016, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal du 12 janvier soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 01-16 à 25-16 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 28-16
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéro 7114 à 7167 inclusivement, pour un montant de 77 752.83\$ et des comptes à payer au 09/02/2016 au montant de 17 756.77\$, ainsi que les chèques de salaire numéro 3301 à 3349 inclusivement pour un montant de 20 484.13\$.

Il est proposé par madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 29-16
TRAVAUX PACTE RURAL

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que la directrice générale est autorisée à verser la contribution au projet balado-découverte qui a été prévue dans le cadre du pacte rural, soit un montant de 1 000\$.

Que le conseil autorise l'octroi d'un mandat à monsieur Charles Provost pour la confection d'un babillard/croque-livre, selon la proposition soumise en date du 6 juillet 2015 d'une somme de 2 167.27\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 30-16

OCTROI D'UN MANDAT À WSP CANADA INC., DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC

ATTENDU QU'un contrat a été accordé à la firme d'ingénieur WSP Canada inc., pour des travaux de stabilisation d'une portion de la rive de la rivière Rouge, rue du Fer-à-Cheval;

ATTENDU QUE pour effectuer ces travaux, l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que WSP CANADA inc., soit mandaté pour déposer la demande d'autorisation en regard à ces travaux et est par le fait même autorisé à signer tous documents relatifs à cette demande au nom de la municipalité d'Huberdeau;

Que le service de comptabilité soit autorisé à faire parvenir à WSP un chèque à l'ordre du Ministère des Finances, pour couvrir les frais de traitement de la demande de certificat auprès du MDDELCC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 31-16

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM

Il est proposé par madame la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Qu'autorisation soit donnée à la directrice générale de faire une demande d'appel d'offres sur invitation pour l'achat de 10 ballots de 1 000kg d'abat poussière (chlorure de calcium).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 32-16

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 29 JANVIER 2016

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le conseil municipal confirme le dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 29 janvier 2016 et qu'il prendra en considération les recommandations du comité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 33-16

AUTORISATION DE CIRCULER SUR LA VOIE PUBLIQUE LORS DE LA GRANDE TRAVERSÉE CYCLISTE DU 24 MAI 2016

ATTENDU QUE les organisateurs de la 4^e édition de la Grande Traversée cycliste (LGT) nous ont fait parvenir une demande pour circuler sur le territoire de la municipalité d'Huberdeau le 24 mai 2016;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau n'a pas de travaux de prévus durant cette période sur le trajet projeté, soit la route 364/chemin de Rockway Valley et la rue Principale jusqu'à l'intersection de la rue du Pont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Qu'autorisation est donnée aux organisateurs de la Grande Traversée cycliste, 4^e édition 2016, de traverser le territoire de la municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 34-16

APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents des Laurentides s'élève à 78,4% chez les filles et 66,2% chez les garçons;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus, un décrocheur :

- Gagne 15 000\$ de moins annuellement qu'un diplômé, soit environ 439 000\$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- À deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, faire du bénévolat, donner du sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé);

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000\$ et 20 000\$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000\$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie des Laurentides; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE les Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) organisent dans la 3^e semaine de février et ce, à chaque année, des Journées de la persévérance scolaire qui se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles sont ponctuées de plusieurs activités dans les différentes communautés et écoles de notre région;

CONSIDÉRANT QUE les journées de la persévérance scolaire se tiennent simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuient elles aussi cet événement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

De déclarer la 3^e semaine de février de chaque année comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité; d'appuyer le PREL et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire des Laurentides, une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés et de s'engager à poser des gestes significatifs en ce sens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 35-16
ABOLITION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 07-2013, RELATIVE À
L'ENTRETIEN DU PLANCHER DE TUILE À L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE lors des récents travaux de rénovation à l'hôtel de ville, les tuiles d'amiante recouvrant le plancher de la salle ont été complètement retirées;

ATTENDU QUE la politique numéro 07-2013 avait été adoptée dans le but de mettre en place des mesures de précaution afin de réduire les risques pour la santé;

ATTENDU QUE le nouveau recouvrement ne comporte plus de risque pour la santé, et que de ce fait, il n'y a pas lieu de maintenir en vigueur la politique 07-2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que la politique numéro 07-2013, relative à l'entretien du plancher de tuile à l'hôtel de ville soit abolie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 36-16
CAMP DE JOUR 2016

ATTENDU QUE pour l'année 2016 la responsabilité du camp de jour relève de la municipalité;

ATTENDU QUE suite à ce transfert de responsabilité des redressements sont nécessaires plus particulièrement dans la façon de charger pour les inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que pour l'année 2016 le camp de jour se déroulera du 27 juin au 12 août inclusivement (du lundi au vendredi), les inscriptions s'effectueront de la façon suivante :

- Le 28 avril pour les résidents d'Huberdeau seulement.
- Le 5 mai pour les résidents et les non-résidents.
- Aucune inscription après le 5 mai.
- Le nombre d'inscriptions est fixé à 30 enfants, la priorité étant accordée aux résidents d'Huberdeau.
- Les frais d'inscriptions par famille pour les résidents d'Huberdeau sont établis de la façon suivante :
 - 1 enfant = 300\$
 - 2 enfants = 560\$
 - 3 enfants = 780\$
 - 4 enfants = 875\$
 - 5 enfants = 925\$

- Les frais d'inscriptions pour les non-résidents sont majorés de 470\$ du montant précédemment établi, ce montant étant la part assumée par la municipalité d'Huberdeau pour chaque enfant inscrit.
- Les municipalités d'Arundel, Montcalm et Barkmere devront nous indiquer pour le 12 avril 2016 si elles désirent contribuer pour l'année 2016 et de quelle façon (subvention à la municipalité 470\$ par enfant/subvention directement aux familles).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 37-16
ÉCLAIRAGE DU PARC GHISLAINE-ET-FRÉDÉRIC-BACK

ATTENDU QUE le comité embellissement a fait l'acquisition et l'installation de lumières de Noël pour éclairer le parc durant les mois de décembre, janvier et février;

ATTENDU QU'il n'y a pas de prise électrique à cet endroit et qu'une entente a été conclue avec la personne résidant à proximité du parc, soit monsieur Alain Rochette, pour un montant de 30\$ par mois, pour une durée de 3 mois;

ATTENDU QUE le comité embellissement ne dispose pas des sommes nécessaires pour couvrir cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gabriel Dagenais et résolu.

Que le conseil informe le comité qu'avant de faire une dépense une autorisation du conseil doit être obtenue, que pour cette fois la municipalité assumera les frais, cette initiative ayant été très appréciée de la population.

Que le conseil autorise le remboursement à madame Lucie Provost de la somme de 90.00\$, celle-ci ayant acquitté les frais d'électricité auprès de monsieur Rochette.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 38-16
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que la session soit levée, il est 19h45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guyline Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau,
Mairesse.